



Mairie de
LA BARRE DE MONTS
(85550)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Décembre 2016

COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le Lundi 19 Décembre à 19 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : M. Pascal DENIS, Maire,
Mme Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS, Mme Dominique MARTINEAU, M. Dominique GUILLEMARD et Mme Sandra GAUVRIT, adjoints,
Mme Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, MM. Yannick GUIBERT et Bénédicte ROLLAND, Mme Nathalie GIVELET, M. Willy BLANCHARD, Mmes Marie-Claire BUCHI et Virginie MESSAGER, M. Yvon GALLERAND, conseillers municipaux.

Excusée : Mme ROYER Martine représentée par Mme Dominique MARTINEAU.


Absents : M. Habib CHEHADE, Mme Corinne MARTEL, M. Philippe RAFFIN et Mme Martine GIRARD.

Mme Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- dans l'attente de la mise en place entre la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts et la Région des Pays de la Loire, de la Société Publique Locale (SPL) chargée d'assurer les missions liées à la gestion d'un office de tourisme intercommunal, **a donné son accord** pour la signature d'une convention à intervenir avec la structure intercommunale, en vue de permettre à la commune d'assurer, durant la période du 01 janvier et le 31 mars 2017, la gestion de la compétence « Promotion du tourisme, dont la création des offices de Tourisme » et ainsi assurer, durant cette période transitoire, la continuité du service public, l'ensemble des dépenses réalisées à ce titre par la commune étant finalement pris en charge par la communauté de communes (unanimité),
- **a décidé d'accorder** à l'office de tourisme de Fromentine une subvention de fonctionnement de 20.000,00€ afin de lui permettre de faire face à ses besoins de trésorerie durant la période de la convention évoquée ci-dessus,
- **a accepté de** donner mandat au Centre de Gestion de la Vendée pour intégrer la commune dans la procédure de consultation qui sera organisée au cours de l'année 2017 en vue de la conclusion d'un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel communal, garantissant les frais laissés à sa charge, étant précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au nouveau contrat, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur (unanimité),
- sur proposition de la commission municipale « Culture-Communication », **a décidé de fixer** les tarifs applicables dans le cadre de l'organisation, par la commune, de l'animation « Les Marchés de producteurs », en cohérence avec ceux appliqués en 2016 par l'Office de tourisme (unanimité),
- **a pris connaissance** :
 - des 04 décisions prises par M. le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,
 - des 06 déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis sa dernière réunion, dont aucune n'a fait l'objet de l'exercice du Droit de Prémption Urbain,
 - des chiffres INSEE de la population communale applicables au 01 janvier 2017 :

Population municipale	2 184
dont : ménages	2 171
communautés	22
Population comptée à part	42
Population totale	2 226

Le Maire,

Pascal DENIS